

Communication de rentrée

Objet : Organisation générale de l'école

Chers parents, chers élèves,

Vous trouverez ci-dessous le détail de l'organisation générale de l'école qui a dû être remodelée (par rapport aux autres années) pour répondre aux mesures sanitaires en vigueur tout en limitant un maximum les contraintes/désagréments liées au COVID.

Ce document a pour but de vous permettre de maîtriser aux mieux les conditions de cette rentrée atypique afin d'éviter tout stress inutile.

Cette liste ne se veut pas exhaustive. Même si beaucoup de situations ont été envisagées, nous rencontrerons certainement quelques « imprévus ».

Obligation scolaire

La scolarité est redevenue obligatoire.

Tout élève malade, ou présentant des symptômes « Covid » reste à la maison.

Toute absence doit être annoncée le matin même avant 8h20, par courriel à l'adresse de l'éducateur référent, par la personne responsable (par téléphone à l'accueil au 02 355 66 87 si pas possible par mail).

Déplacement des élèves :

- Tout attroupement (plus d'une dizaine d'élèves) devant l'école ou à l'intérieur de celle-ci est interdit.
- Entrée dans l'école au plus tard à 08h25 (Grille accueil). Désinfection des mains à l'entrée (spray disponible à la grille), au lavabo ou lors de l'entrée en classe.
- Ouverture du réfectoire dès 8h00. Présence interdite dans les couloirs.
- Plus de rangs, les élèves se dirigent vers les classes dès la sonnerie de 08h25. Les enseignants seront présents dans leur local dès 08h25 pour y accueillir les élèves. Les cours commencent à 8h30.
- Récréation de 10h10, les élèves se rendent **obligatoirement** dans la cour. Retour en classe à 10h25.
- Temps de midi : les élèves restent dans le local occupé en H4 à 12h05 pour manger. Les enseignants peuvent rester en classe s'ils le souhaitent. Des membres du personnel vérifieront régulièrement le respect des consignes pendant ce temps de table. A 12h25 (sonnerie) **TOUS** les élèves se rendent dans la cour. Pour les cours d'éducation physique donnés en H4 et les cours d'informatique, les élèves se rendent à la salle d'étude pour manger. Les élèves présents à l'étude en H4 se rendent quant à eux dans le local où ils devaient avoir cours normalement en H4.
- Pour l'après-midi, les élèves se dirigent vers les classes dès la sonnerie de 12h50. Les cours commencent à 12h55.
- Récréation de 14h35, les élèves **peuvent** aller dans la cour de récréation ou déjà se diriger vers le local prévu en H8.

- Les sens de circulation doivent être respectés par tous durant les intercours et récréations. Le reste du temps les couloirs peuvent être pris dans les deux sens (voir annexe).
- **Seuls les élèves de 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} année** peuvent quitter l'établissement sur le temps de midi, s'ils sont en possession d'une carte de sortie. Il n'y aura pas de carte de sortie pour les autres élèves.

Mesures sanitaires

Les élèves :

- Port du masque obligatoire pour tous dans les bâtiments et en extérieur. Il est cependant permis aux élèves d'enlever le masque dans 5 situations :
 - o Lorsque l'enseignant propose en cours une petite pause de quelques minutes sans masques.
 - o Dans la cour de récréation à condition de s'isoler
 - o Repas de midi en classe et collation dans la cour
 - o Si l'élève ne se sent pas bien
 - o En cours d'éducation physique, pendant l'activité (masque obligatoire dans les vestiaires)
- Désinfections des mains avant d'entrer en classe
- Respect du sens de circulation

Cours d'éducation physique

Les gestes barrières (voir ci-dessus) sont toujours d'application mais le port du masque n'est pas obligatoire pendant l'activité physique.

Le matériel « partagé » devra être désinfecté après utilisation par les élèves sous la supervision de leurs professeurs (spray et papier mis à disposition).

Après s'être changé, à l'issue du cours, les élèves nettoient leur place avec le matériel mis à disposition, sous la supervision de leur professeur. Il s'agit d'un geste citoyen, afin de rendre la place « propre » pour l'occupant suivant. Les élèves qui le souhaiteront auront la possibilité de nettoyer la place qu'ils vont occuper en entrant dans le vestiaire.

Gestions des études

Cette année, chaque classe de première aura un local fixe (BF 200). Ces élèves resteront également en classe lors des heures d'études. Le bureau « éducateurs 1^{er} degré » (Serge Maréchal et Marjorie Druet), au même niveau, assurera le maintien de la discipline. Les professeurs en fourches pourront, s'ils le souhaitent, se rendre en classe pour assurer une heure de cours, réaliser une activités ou simplement passer un peu de temps avec leurs élèves.

Les classes de deuxième, troisième et quatrième année devront se rendre à l'étude. Ils se rendront au réfectoire où il leur sera désigné l'une des 2 salles d'étude (réfectoire ou nouveau bâtiment).

Les classes de cinquième et sixième resteront également en classe lors des études. Leurs éducateurs respectifs s'assureront du respect des consignes.

Si un élève distrait ne respecte pas de manière exceptionnelle l'une ou l'autre consigne, il lui sera rappelé de manière positive les raisons de la mise en place desdites consignes.

Si un élève ne respecte pas **délibérément** et/ou de manière répétées les consignes « covid », appel sera fait à un éducateur qui contactera les parents après concertation avec la direction.

Bien à vous,

Le Directeur , V. Jouret